



# DEMANDE D'AUTORISATION DE BUVETTE TEMPORAIRE POUR UNE MANIFESTATION PONCTUELLE

**DEMANDE À ADRESSER À MONSIEUR LE MAIRE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION PRÉVUE**

**Je soussigné,**

Association : .....  
Nom du responsable de la buvette : .....  
Adresse : .....  
N° de téléphone (obligatoire) : ..... Portable : .....  
E-mail : ..... @ .....

**Sollicite de Monsieur le Maire de Mandelieu-La Napoule l'autorisation d'ouvrir une buvette temporaire de catégorie 2 pour :**

Objet de la manifestation : .....  
Lieu de la manifestation : .....  
Date de la manifestation : ..... Horaires d'ouverture de la buvette : .....

- Limite de 5 demandes d'autorisation par an et par association.
- Limite de 10 demandes d'autorisation par an et par association sportives agréée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

A Mandelieu-La Napoule, le .....

Signature du responsable de la buvette,

Joindre impérativement à la demande la photocopie de la pièce d'identité du demandeur

*Art.L.3321-1 du code de la santé publique Art.L.3335-4 du code du sport : Attention la vente et la distribution d'alcool des groupes 2 à 5 dans les enceintes sportives est strictement interdite, elle peut être autorisée sur demande par le Maire à raison de 10 manifestations par an et par organisateur.*

*Catégorie 1: Autorisation municipale non requise*

*Catégorie 2 : Autorisation municipale requise*

*Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool.*

**Votre demande devra parvenir impérativement et au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation pour être finalisée. Cette demande doit être communiquée uniquement au guichet unique des associations : Hôtel de Ville BP 46 – 06212 Mandelieu-La Napoule Cedex  
Tél : 04 92 97 35 93 – Fax : 04 92 97 30 05 – E-mail : association@mairie-mandelieu.fr**

Cadre réservé à l'administration :  Visa

Refus

Signature de Monsieur le Maire

Date d'arrivée de la demande :

N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception

Remise contre récépissé

Observation : .....  
.....  
.....